

Objet : Programme Schuman**Réseaux : tous****Niveaux et services : Enseignement secondaire****Période : Année scolaire 2012-2013**

- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux pouvoirs organisateurs et aux chefs d'établissements d'enseignement secondaire ordinaire tous réseaux confondus

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles		
<u>Destinataire</u>	Chefs d'établissement		Secondaire
<u>Contact</u>	Annie Lassoie	02 413 21 98	annie.lassoie@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		
<u>Date limite d'envoi</u>	11 mai 2012		
<u>Objet</u>	Programme Schuman		

Nombre de pages : - texte : 2 pages**- annexe : une fiche d'information du programme****Mots-clés : Schuman**

Bruxelles, le 13 mars 2012

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone, le programme Schuman en Fédération Wallonie-Bruxelles est relancé en 2012.

Il s'agit d'un programme d'échange individuel d'élèves de 2^{ème} et 3^{ème} année de l'enseignement secondaire inférieur avec des élèves partenaires de l'une des deux régions voisines allemandes et ce, pendant deux semaines.

Ci-joint la fiche d'information du programme qui vous permettra d'en comprendre le fonctionnement. Les documents de candidature peuvent être téléchargés directement depuis le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévu à cet effet : www.dri.cfwb.be (rubrique « Activités » et ensuite « Schuman ») ou demandés à Madame Annie LASSOIE par téléphone au 02/413.21.98 ou par courriel à annie.lassoie@cfwb.be.

Je vous informe, que les candidatures seront acceptées jusqu'au **11 mai 2012 au plus tard**.

Je vous invite à les transmettre dans le délai précisé à l'attention de :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
A l'attention de Madame Annie LASSOIE
Direction des Relations internationales
Bureau 6A004-2
Boulevard Léopold II, 44
1080 – Bruxelles

Je vous remercie pour votre collaboration.

Frédéric DELCOR

Secrétaire général

Programme SCHUMAN 2012

Fiche d'information

Objectifs

Le programme Schuman offre aux élèves la possibilité d’approfondir leur connaissance de la langue du voisin et de se familiariser avec la culture et la vie quotidienne de l’une des régions partenaires. Par ailleurs, la formule du séjour individuel favorise l’autonomie et la confiance en soi et fournit les compétences clés de l’apprentissage interculturel.

Critères d’admission

Le programme SCHUMAN s’adresse à des élèves motivés ayant un niveau linguistique suffisant pour leur permettre de suivre avec profit les cours dans l’établissement de la région partenaire. Ils doivent être également capables de s’adapter à un environnement nouveau et désireux de s’y intégrer.

Durée du programme et public concerné

Sont concernés les élèves de 1997 à 1999 scolarisés en 2012-2013 dans les classes suivantes:

Rhénanie-Palatinat et Sarre : 8ème et 9ème classe

Académie de Nancy-Metz : 4^{ème} et 3^{ème}

Grand Duché de Luxembourg : VI^{ème} et V^{ème} - 8^{ème} et 9^{ème}

Fédération Wallonie-Bruxelles : 2^{ème} et 3^{ème}

Période d’échange:

L’échange s’effectue de manière consécutive: les élèves séjournent **deux semaines** dans leur famille et leur établissement d’accueil. La durée totale de l’échange est donc de un mois.

- *Séjour des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Sarre ou Rhénanie-Palatinat : du 7 octobre au 20 octobre 2012 ;*
- *Séjour des élèves allemands et luxembourgeois en Lorraine ou en Belgique: du 4 novembre au 17 novembre 2012.*

Il ne sera pas organisé de voyage groupé. Les familles se mettent d'accord pour le transport de leur enfant pendant le week-end.

Candidatures:

Ces dossiers devront être envoyés au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'attention de Mme LASSOIE, bureau 6A004-2 - Direction des Relations internationales - 44,bd Léopold II - 1080 Bruxelles, au plus tard pour le vendredi **11 mai 2012**.

La commission de sélection et de répartition des candidats aura lieu durant la deuxième quinzaine de mai. Les établissements seront informés de l'admission des candidats dans la première quinzaine de juin. Les élèves et leurs familles sont invités à se mettre rapidement en contact avec leurs partenaires afin de préparer au mieux l'échange.

Engagement des établissements:

Les établissements d'accueil s'engagent à **intégrer les élèves des régions partenaires et à les faire participer activement à la vie de l'établissement**. Les chefs d'établissement désigneront un **professeur-tuteur** pour l'élève partenaire chargé de veiller au bon déroulement du séjour de celui-ci. C'est la personne de référence vers laquelle l'élève pourra se tourner en cas de difficultés ou de problèmes.

A l'issue du séjour, le chef d'établissement remettra aux élèves partenaires une attestation de participation comportant les remarques et observations des professeurs dont ils auront suivi les cours.

Engagement des parents:

Les parents d'accueil s'engagent à intégrer le jeune partenaire dans leur famille, à lui faciliter l'accès à des manifestations culturelles et à contribuer à l'amélioration de ses compétences linguistiques et culturelles en dialoguant avec lui dans la langue du pays.

Ils assument l'entièvre responsabilité pour le jeune qu'ils accueillent.

Un désistement ou une interruption de séjour ne peut se faire que pour raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les familles doivent en informer impérativement les deux établissements concernés en exposant les raisons. Ces informations seront transmises par les chefs d'établissement aux institutions organisatrices.

Engagement de l'élève

Chaque participant s'engage à rédiger un bilan de son séjour à l'aide d'une fiche-modèle qui lui sera remise par le collège avant son départ. Cette fiche sera remise complétée au chef d'établissement qui la transmettra au Ministère précité au plus tard à la **fin du mois de novembre**.

Engagement des institutions organisatrices

Les institutions chargées de mettre en place le programme SCHUMAN sont:

- Le Ministère de l'Education du Grand Duché du Luxembourg
- Le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
- Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique
- Les Ministères de l'Education de Sarre
- L'ADD de Trèves (autorité éducative de la Rhénanie-Palatinat)

Leur mission est de donner la possibilité à des élèves de la Grande Région la possibilité de fréquenter un établissement scolaire de l'une des régions partenaires et de fournir des correspondants aux élèves retenus. Elles peuvent être sollicitées pour toute question, conseil ou complément d'information concernant le déroulement du programme mais ne sont pas engagées de manière contractuelle avec les participants à ce programme.

Assurances

La responsabilité pour toutes les questions relatives aux assurances est du ressort des familles. Celles-ci sont invitées à se mettre en rapport avec leur compagnie ou mutuelle afin de vérifier que leur enfant a bien toutes les assurances nécessaires. Il faut penser à se procurer une autorisation de sortie du territoire pour le cas où les parents n'accompagneraient pas leur enfant et faire établir un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication au séjour de l'enfant à l'étranger.

Les établissements recevront dans la semaine qui suit la rentrée scolaire un courrier de rappel du programme ainsi que la fiche d'évaluation des élèves.